



Règlement et horaire d'utilisation **du circuit Sébastien BUEMI**

1. Le circuit **Sébastien BUEMI** est conçu pour les voitures aux échelles 1/8^{ème} et 1/10^{ème} thermiques & électriques. Les motos 1/8^{ème} et motos 1/5^{ème} **sont acceptées à bien plaisir, en fonction des pilotes présents. Les voitures à l'échelle 1/5^{ème} et 1/8^{ème} GT, thermique ou électrique ne sont pas autorisées.**
2. Les membres du **MRCAL** doivent être en possession de leur carte de membre ou figurer sur la liste des membres affichée dans l'ancien chalet.

Un abonnement piste peut-être fait sur demande au Président ou à un membre du comité présent. En cas d'acceptation par le comité, le prix d'un abonnement annuel :

- Adulte : CHF 350.00
- Junior, jusqu'à 16 ans : CHF 250.00
- L'abonnement est valable pour l'année indiquée sur la quittance ou carte d'abonnement (janvier à décembre), l'abonné doit avoir en permanence une preuve de son abonnement.
- L'abonnement donne accès à la piste et une toilette
- **L'abonné qui le désire peut faire une demande au Président du club pour obtenir une licence nationale (CHF 50,00) ou internationale (CHF 40,00) par l'intermédiaire de la SRCCA.**
- L'abonnement ne donne pas le droit d'accéder aux chalets ou au container de chronométrage ou aux différents entrepôts de matériel.
- **Le MRCAL se réserve le droit de supprimer l'abonnement en tout temps, sans remboursement, en cas de non-respect du règlement piste ou d'un problème de comportement en **course** ou sur l'ensemble de l'infrastructure du terrain du **MRCAL**.**

Les pilotes non-membres ou sans abonnement, peuvent utiliser le circuit **Sébastien BUEMI** pendant les horaires cités à l'article 3 mais seulement en présence d'un membre ou d'un abonné.

Le coût d'utilisation est le suivant :

- Une journée d'utilisation : **CHF 30.00**
- Une soirée d'utilisation (18h00 - 20h00) : **CHF 15.00**

Le circuit ne peut être utilisé qu'en présence d'un membre du club ou d'un abonné au circuit, qui encaissera le montant dû.

D'autres échelles que celles citées au § 3 peuvent être admises exceptionnellement avec l'accord des membres **présents** du **MRCAL** mais sauf les échelles figurants au § 1 . En cas de doute la décision appartient au Président ou à un membre du comité.

3. Horaire d'utilisation du circuit **Sébastien BUEMI** :

Lundi à vendredi	10h00 – 12h00 13h30 – 20h00	Thermique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}
	10h00 – 12h30 13h30 – 20h00	Electrique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}
Samedi & dimanche	9h00 – 12h00 13h30 – 18h00	Thermique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}
	9h00 – 12h30 13h30 – 18h00	Electrique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}
Jours fériés Vaudois	9h00 – 12h00 13h30 – 18h00	Thermique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}
	9h00 – 12h30 13h30 – 18h00	Electrique 1/8 ^{ème} et 1/10 ^{ème}

La pause de midi peut être raccourcie pour les voitures électriques, ceci en accord avec les membres présents, hors abonnés

L'horaire du samedi et du dimanche peut être prolongé, avec l'accord des membres présents, hors abonnés, jusqu'à 20h00 maximum (Règlement de police d'Aigle).

Il n'y a pas de plage horaire spécifique pour les motos. Les pilotes motos doivent s'accorder avec les pilotes voitures présents.

4. Pour les éventuelles nouvelles demandes d'admission au club **MRCAL**, veuillez vous renseigner par téléphone ou par mail auprès du Président ou d'un membre du comité présent. Les membres présents au circuit peuvent renseigner toutes personnes intéressées sur le fonctionnement du club mais sans engagement.

5. **Il est strictement interdit de stationner sur le parking goudronné du restaurant Le Sister .**

Le parking à disposition du **MRCAL** est le triangle en herbe au sud du circuit (côté Monthey). Le parcage se fait en épis côté route cantonale et côté canal.

6. La tablette sous le podium est prévue pour **l'usage des membres et abonnés du MRCAL**. Dans le cas où il y a encore de la place, elle peut être utilisée par le ou les pilotes de passage, mais les **membres restent prioritaires** et peuvent prendre cette place en tout temps.

De plus les pilotes utilisant cette tablette ont l'obligation de nettoyer leur place avant leur départ.

7. Les tables de la cantine (sous l'abri) sont à disposition pour le pique-nique, mais en aucun cas pour faire de la mécanique ou pour y entreposer les caisses / sacs de matériels ou voitures.
8. Chaque pilote, membre, abonné ou de passage doit venir avec son matériel, table et chaise.
9. Les poubelles étant payantes dans la commune d'Aigle comme ailleurs, celles-ci ne sont pas fournies par le **MRCAL** en-dehors des manifestations.

Chaque pilote doit impérativement repartir avec ses déchets (pneus, carrosseries, bouteilles, papiers, etc.)

10. Il est interdit de rouler avec une carrosserie non peinte ou sans carrosserie

11. **Les chauffages, compresseurs personnels, ou autres appareils électriques sont interdits à l'exception des chargeurs nécessaires à la charge des batteries des voitures.**

12. **Chronométrage**

Il est possible aux membres, aux abonnés ou aux pilotes de passage d'interroger leurs temps aux tours via internet sur www.speedhive.com. Une application Speedhive est disponible pour les smartphones.

Le **Mini Racing Cars Aigle & Lausanne (MRCAL)** décline toutes responsabilités en cas d'accident sur la piste et ses alentours.

Nous vous souhaitons de prendre beaucoup de plaisir et nous espérons que vous apprécierez le fruit d'une trentaine d'années de travail fourni bénévolement par nos membres actuels et anciens pour concevoir et entretenir un circuit permanent tel que celui dont vous pouvez profiter aujourd'hui.

Le comité du **MRCAL**



Bonne journée à tous !

Aigle le 12 février 2022.